

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 17 novembre 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Guadeloupe

NOR : JUSF2604502A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Guadeloupe

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté du 02 janvier 2025 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Guadeloupe

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Guadeloupe les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- Titulaire : Madame Géraldine BERRY
- Suppléant : Non désigné

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaire : Madame Samia COLVIL
- Suppléant : Non désigné

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Ketty CITRONNELLE
Madame Dominique EUGENE
- Suppléant : Madame Marie-Annick CHERUBIN
Non désigné

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaire : Madame Magalie ALLEAUME
- Suppléant : Monsieur Xavier LANARRE

Article 2

L'arrêté du 02 janvier 2025 susvisé est abrogé.

Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 4

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de la Guadeloupe est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 17 novembre 2025

**Le directeur territorial de la protection
judiciaire de la jeunesse de la Guadeloupe**

Mustafa MEKREI



